



Arnaques cuisinistes foire

Par **delba70**, le **11/05/2014 à 18:09**

Bonjour, rnJ'ai fait la grande erreur de passer un bon de commande sans métré auprès d'un cuisiniste après 4h de lavage de cerveau. Je vous passe les détails qui sont toujours les mêmes, et bien entendu je regrette mon erreur rnBref, je veux réparer mon erreur un conseiller juridique m' a dit que je ne pouvais plus rien faire. rnEn lisant sur internet j'ai lu que aucun bon de commande n'est valable s'il n'y a pas eu de métré avant. rnPouvez vous m'aider ? rnEn sachant que sur notre bon de commande il y a préciser devis réaliser suivant les cotes données par le client. rnNous leur avons donner des cotes approximatives. rnrnrnMerci de vos réponse

Par **delba70**, le **11/05/2014 à 18:57**

pas de reponse ?rnJe compte annuler la commande car il n'y a pas eu de metrage avant la signature du bon de commande.